

**Département Appui aux Territoires**

Tél. : 02.32.38.81.40

**Monsieur le Maire  
Mairie de Notre Dame de l'Isle  
27940 NOTRE DAME DE L'ISLE**

Evreux, le 26 février 2019

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**N/Réf. : JMC/LLE/LMN 19010**

**Objet : Avis Plan Local d'Urbanisme**

**RECU le  
04 MAR 2019**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Notre Dame de l'Isle.

Concernant les carrières, il est rappelé que l'autorisation d'exploiter des carrières ressort du droit de l'environnement et non du droit de l'urbanisme. Ainsi tout nouveau projet est soumis à étude d'impact selon la nouvelle doctrine : Eviter, Réduire, Compenser. Au final, un projet qui ne rendrait aucun service environnemental et paysager aux populations n'aurait aucune chance de passer positivement le stade de l'enquête publique.

En conséquence, la CCI émet des réserves quant à la légalité de la volonté explicite (évaluation environnementale page 34) de la commune d'interdire l'exploitation des carrières sur l'ensemble du territoire, alors même que le Schéma Départemental des carrières reconnaît l'existence d'un gisement d'intérêt national sur une partie de la commune. Comme cela a été signalé lors des réunions de PLU, les éléments d'illégalité de cette position fragilisent l'ensemble du PLU en cas de recours d'une partie intéressée.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R.153-8, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif (en version numérique de préférence) après approbation par le conseil municipal, par voie postale ou par mail à [amenagement-ccipn@normandie.cci.fr](mailto:amenagement-ccipn@normandie.cci.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,**



**Jean-Michel COSTASEQUE**